

# Modification des cycles horaires de travail dans les préfectures et les sous-préfectures

Lors du Comité Technique Ministériel du 21 septembre 2020, nos représentants sont intervenus sur la modification de l'arrêté du 6 décembre 2001 relatif aux cycles de travail applicables à certains services du ministère de l'Intérieur.

Depuis le projet de création du Secrétariat Général Commun, notre syndicat a exigé un alignement vers le haut pour les personnels qui y seront affectés notamment sur les cycles de travail.

**Notre syndicat a obtenu l'intégration du cycle horaire de 38h30 soit 7h42 jours.**

Toutefois, nous continuerons de revendiquer ce nouveau cycle de travail qui doit être proposé à l'ensemble des personnels de préfectures et des sous-préfectures malgré la réticence de certains membres du corps préfectoral.

Nous avons souligné la situation des collègues cadres qui sont actuellement à l'article 10, qui se verront attribuer autant de jours RTT que le cycle de 38h30.

**Notre syndicat revendique la reprise de l'ensemble des cycles de travail des DDI et de leurs modalités. Nous demandons que chacun puisse choisir annuellement son cycle de travail comme peuvent le faire actuellement nos collègues de DDI.**

**Notre syndicat réclame la révision de la circulaire de 2002 sur les RTT.**

Le ministère n'est pas favorable sur ces points, le dialogue social continue. **Notre syndicat a obtenu le passage de ce sujet au comité technique spécial des préfectures.**



**Arrêté est modifié :**



Régime hebdo	Congés annuels	Congés supplémentaires	Jours RTT	Volume horaire quotidien
36h30	25	2	7	7h18
37h	25	2	10	7h24
38h	25	2	16	7h36
<b>38h30</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>7h42</b>

**Par la voix de la FSMI FO, notre syndicat FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR a voté CONTRE ce point. Pour notre syndicat, nous continuons de revendiquer l'ensemble des régimes horaires des DDI aux bénéficiaires des personnels de préfectures et des sous-préfectures !!! Et nous demandons un réel dialogue social local au sein des CT de préfectures pour la rédaction du nouveau règlement intérieur des préfectures avec l'intégration du SGC.**